



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

# **APPEL À CANDIDATURES en direction des artistes de tous domaines artistiques**

1 artiste ou collectif est recherché

**Du 5 avril au 20 avril 2025**

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est un établissement public de coopération intercommunale regroupant 36 communes pour 242 645 habitants :

Ablain-Saint-Nazaire, Acheville, Aix-Noulette, Angres, Annay-sous-Lens, Avion, Bénifontaine, Billy-Montigny, Bouvigny-Boyeffles, Bully-les-Mines, Carency, Éleu-dit-Leauwette, Estevelles, Fouquières-lès-Lens, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Grenay, Harnes, Hulluch, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Meurchin, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Servins, Souchez, Vendin-le-Vieil, Villers-au-Bois, Vimy, Wingles.

Créée en 1999, elle regroupe un territoire densément peuplé avec une forte continuité urbaine en cœur d'agglomération (1 019 hab/km<sup>2</sup>). Elle rassemble deux communes de plus de 30 000 habitants (Lens et Liévin), 4 communes de 11 à 18 000 habitants, 9 communes de 6 à 10 000 habitants et 11 communes de moins de 5 000 habitants.

La culture est une des composantes majeures de la dynamique territoriale. Dans cette optique l'intercommunalité s'est engagée pour la structuration d'un réseau de Lecture Publique avec les bibliothèques volontaires de son territoire (29).

Afin de créer une dynamique interbibliothèques autour de l'art et de la culture. L'agglomération mène le dispositif « Reli[art] » qui vise à proposer aux usagers des bibliothèques un programme d'ateliers créatifs.

Dans le cadre de ce projet culturel, l'Agglomération de Lens-Liévin, lance un appel à candidatures en direction des artistes de tous domaines artistiques afin de mener des ateliers artistiques au sein des bibliothèques du territoire.

## 1. À propos du présent appel à candidatures

Il est donc recherché, un artiste ou collectif, qui va se déployer sur le territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin et plus particulièrement dans les bibliothèques et médiathèques du territoire.

**Durée : 2 semaines, soit 10 jours du mardi au samedi**

Les artistes auront pour mission de proposer des ateliers de création artistique **accessibles à tous les publics**. Ils accompagneront les participants dans la réalisation d'une œuvre qui pourra être collective ou individuelle, mais qui devra être à la fois déplaçable facilement et **pouvant être présentée dans divers espaces**. L'objectif est également de renforcer les liens entre les bibliothèques par la diffusion itinérante des œuvres créées, apportant une dimension collaborative et fédératrice à ce projet.

### Conditions d'accès :

- L'artiste ou le collectif s'attachera à présenter son projet en précisant les articulations possibles avec les différentes bibliothèques de l'Agglomération de Lens-Liévin et leurs usagers.
- L'artiste ou le collectif candidat doit déjà avoir une expérience dans l'animation d'ateliers participatifs.
- Chaque candidat-e doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et de ses ateliers, les différentes bibliothèques participantes
- Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Les artistes ou le collectif retenus sont appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

**Les ateliers devront se dérouler du mardi au samedi, entre le 05 avril et le 20 avril 2025.**

Le calendrier de présence dans les différentes médiathèques sera décidé conjointement entre l'artiste et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

En ce qui concerne les moyens prévus pour la rémunération, celle-ci s'élève à 4500 €, auquel s'ajoute une enveloppe pour les frais de productions et les déplacements sur le territoire.

Un voyage aller-retour est pris en charge par la Communauté d'Agglomération, du lieu de domicile de l'artiste ou du collectif au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine sur présentation de justificatifs ou sur la base du barème kilométrique en vigueur).

Un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes durant toute la durée de la mission.

## 2. Cadre de la mission

L'artiste ou le collectif d'artistes professionnels interviendra dans les différentes bibliothèques du territoire qui se seront inscrites au préalable auprès de la coordinatrice à la lecture publique. Il devra être capables de concevoir un projet innovant, adapté à une diversité de publics (enfants, adolescents, adultes) et démontrer un réel intérêt pour le travail en réseau ainsi que pour la création collaborative. Une capacité à s'adapter aux contraintes des différents espaces et aux particularités des publics est également essentielle pour mener à bien cette mission.

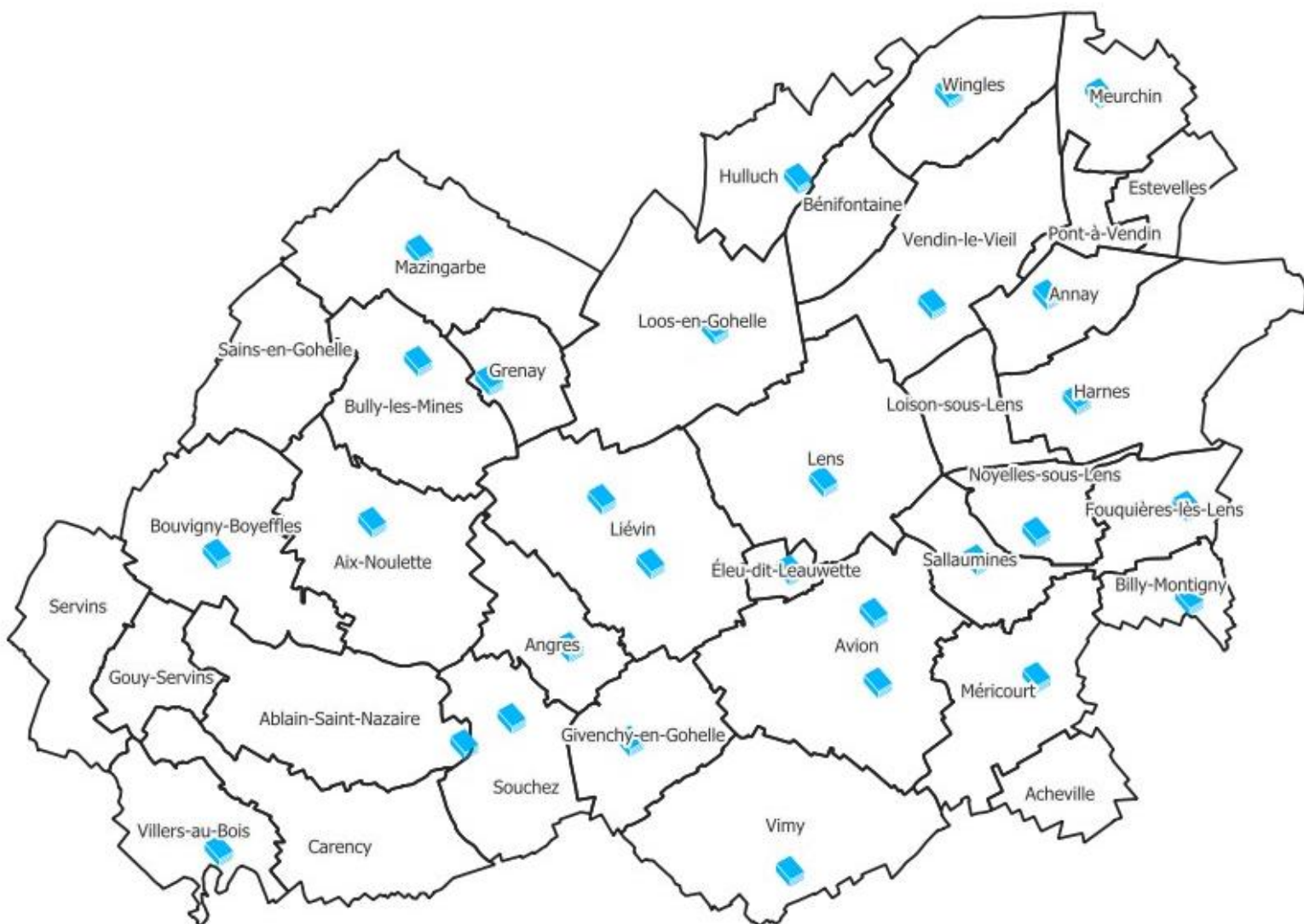
**Les ateliers se dérouleront en plusieurs sessions dans les bibliothèques participantes**, permettant ainsi une progression créative au fil des rencontres. Chaque

bibliothèque accueillera une série d'ateliers, et les œuvres produites seront exposées tour à tour dans les différents établissements du réseau. L'œuvre finale, qu'elle soit individuelle ou collective, devra impérativement être transportable et pouvoir être exposée dans divers espaces afin de circuler entre les bibliothèques du réseau.

### 3. Territoire d'action et les partenaires locaux

L'agglomération de Lens-Liévin est idéalement située au sein de la grande région Hauts-de-France, dans le Département du Pas-de-Calais.

L'agglomération assure la coordination des équipements de lecture publique du territoire : Reli[r]e, réseau de 29 médiathèques et bibliothèques répartie dans 36 communes du territoire.



## 4. Accompagnement

L'agglomération de Lens – Liévin est l'opératrice de l'action et veille au bon déroulé de la mission. À ce titre, elle :

- Accompagne l'artiste ou le collectif d'artistes durant sa mission,
- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- Organise techniquement la mission,
- Facilite les échanges avec les responsables de médiathèques,
- Assure la gestion administrative (paiement, gestion du budget...),
- Organise la communication en faveur des différents ateliers menés dans les bibliothèques et médiathèques.

## 5. Faire acte de candidature

Chaque artiste ou collectif d'artistes intéressé par cette offre est invité

- À prendre connaissance le plus attentivement possible de l'appel à candidature,
- À bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3 du présent appel, intitulé « le territoire d'action et les partenaires locaux ».

Ceci afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause, il suffit d'envoyer aux adresses suivantes : [cpineau@agglo-lenslievin.fr](mailto:cpineau@agglo-lenslievin.fr) , [ldeleplanque@agglo-lenslievin.fr](mailto:ldeleplanque@agglo-lenslievin.fr)

(sujet : mission ateliers en bibliothèques 2025/suivi de nom de l'artiste ou du collectif d'artistes)

Pour **le 20 décembre 2024 dernier délai**, par envoi électronique uniquement et sous format PDF, comprenant :

### 1. Une lettre de motivation et d'intention :

- Faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la présente résidence.
- Présentant votre démarche artistique
- Proposant une description détaillée des ateliers que vous souhaitez mener avec les usagers des bibliothèques et médiathèques du territoire (en précisant le nombre de participants maximum, l'âge d'accessibilité de l'atelier, le temps d'atelier de la proposition...)

### 2. Un curriculum vitae

### 3. Un dossier artistique

présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux (élus, bibliothécaires, techniciens du service Développement culturel de la CALL).

## 6. Calendrier

Acte de candidature : du 04 novembre au 20 décembre 2024

Jury de sélection : Entre le lundi 20 et le vendredi 24 janvier 2025

Audition des candidats présélectionnés : Entre le lundi 27 et le vendredi 31  
janvier 2025

Annonce des candidatures retenues : Première semaine de février 2025

Mission du mardi 05 avril au samedi 20 avril 2025